

Eco-chèque

Cahiers > Une planète, six milliards d'avenir...

Le 3 juillet 2009 | | 48 messages

Ecologie et économie

Depuis le 1er juillet, les travailleurs salariés peuvent recevoir des éco-chèques de leur patron. L'éco-chèque ? C'est un avantage financier pour les travailleurs. L'éco-chèque a été négocié entre patrons et syndicats pour les années 2009-2010. L'éco-chèque est basé sur le même principe que le ticket-restaurant. L'éco-chèque augmente le pouvoir d'achat des salariés. Ce n'est ni un salaire ni une prime. Le principe de l'éco-chèque est valable pour toutes les entreprises du pays. Mais pour que le travailleur d'une entreprise reçoive les éco-chèques, il faut une convention collective signée par les patrons et les syndicats dans le secteur de l'entreprise concernée. Ou encore une convention au niveau de l'entreprise ou enfin un accord individuel entre le patron et le travailleur. Et concrètement, l'éco-chèque, ça sert à quoi ?

Chèque

Commençons par le mot qui, en cette période de crise, nous intéresse le plus : chèque ! Les éco-chèques représentent 125 euros maximum en 2009 et 250 euros maximum en 2010 (en chèques de 5 ou de 10 euros). C'est un plus pour le pouvoir d'achat des travailleurs. C'est un montant net. Il n'y a pas d'impôt ou de cotisations sociales sur la somme reçue en éco-chèques. Les éco-chèques sont donnés une fois par an. Ils sont valables 2 ans. Le travailleur peut donc accumuler ces éco-chèques pour faire un « gros achat ». Mais acheter quoi ?

Economie et écologie

Avec ce chèque, les travailleurs peuvent acheter des produits et des services écologiques. D'où le mot « éco ». Comme écologie bien sûr. Les produits et services qui sont « bons pour la planète » sont nombreux. Cela va du double vitrage pour la maison au papier toilette en passant par un nouveau congélateur ou un nouveau téléviseur à écran plat.

Ces écochèques peuvent faire du bien à la planète de différentes façons.

Par exemple, ils peuvent aider à faire des économies d'énergie et d'eau, à développer la mobilité durable, à produire moins de déchets, à gérer la nature de façon durable. Ils peuvent aussi servir à acheter des produits qui ont le label écologique européen.

Un citoyen prévenu en vaut 2

L'éco-chèque est le petit frère du ticket-restaurant. Avec l'écologie en plus. Comme pour le ticket restaurant, il faut un accord dans un secteur d'entreprises ou dans une entreprise pour que les salariés bénéficient des éco-chèques. Tous n'en auront pas. Et ceux qui en ont ne sont pas nécessairement contents. Ainsi, à la mi-juin, les métallurgistes wallons et bruxellois de la FGTB ont fait grève contre les éco-chèques. Ces travailleurs préfèrent

recevoir une augmentation de salaire pure et simple. Ils dénonçaient, par exemple, le fait que les éco-chèques seraient distribués en fonction du nombre de jours travaillés. Avec la crise et l'augmentation du chômage économique, beaucoup de travailleurs ne recevront donc pas les 125 euros ou les 250 euros prévus. Le président des métallos liégeois de la FGTB avait déclaré : « *Les travailleurs n'en peuvent plus de subir la crise. Une ampoule économique c'est peut-être bien pour l'environnement mais ça ne répond pas à leurs besoins.* »

Quelques exemples de ces produits et services écologiques

Les économies d'énergie

Ce sont les travaux et les produits qui permettent de mieux isoler le logement :

- isolation des toits, des murs, double vitrage
- nouvelle chaudière, panneaux solaires, etc.
- appareils électriques : lampes économiques, frigo ou congélateur, téléviseur à écran plat qui consomment moins d'énergie, ...

Les économies d'eau

- installer un pommeau de douche, une chasse de WC qui utilisent peu d'eau.
- installer une citerne pour récupérer les eaux de pluie, ...

La mobilité durable

- prendre les transports en commun plutôt que la voiture
- acheter un vélo
- acheter une voiture qui pollue moins, un filtre à particules pour diesel, installer le LPG (gaz) sur sa voiture
- prendre des cours d'éco-conduite pour consommer moins de carburant

Moins de déchets

- acheter des piles rechargeables, un bac à compost, du papier recyclé

La gestion durable de la nature ?

Si vous achetez du bois exploité de façon durable. C'est-à-dire un bois exploité dans le respect du renouvellement de la forêt et de préservation de l'environnement. Ou encore si vous achetez des engrais qui polluent moins.

Les produits avec Ecolabel européen ?



L'écolabel européen existe depuis 1992. Il est reconnu dans

tous les pays de l'Union européenne. Ce label écologique est donné par un comité officiel. Dans ce comité, il y a des représentants de l'industrie, des associations de consommateurs, des associations de défense de l'environnement.

Environ 1 500 produits non alimentaires ont ce label et sont donc reconnus comme moins polluants.

Par exemple :

- certains essuie-tout, papier toilette
- certaines peintures, vernis
- certains produits vaisselle et de nettoyage
- du linge de maison : essuies, drap, tissu,...

La « fleur européenne » est un label européen.